



Le Mot-Destin

Volume 16, no.1

FÉVRIER 2012

Le Mot-Destin, une initiative de la
CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT en collaboration
avec la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

Dans ce numéro :


Taxes municipales 2012
Réunion du conseil municipal
Avis public
Règlement # 327—Tarification
Stratégie québécoise d'économie d'eau
potable
Logement à louer
Formation gardiens-avertis
La Fenêtre rurale
Semaine de relâche 2012
Le bac bleu
Horaire de la patinoire
Calendrier des ateliers de création
Gymnastique du cerveau
Activité « Quigong »
Concours Monstre de la bibliothèque
Coloriage de la St-Valentin



Joyeuse
Saint-valentin!

À: VOUS

DE: NOUS






Puisse cette journée haute en
couleurs être suffisamment
merveilleuse pour faire battre
tous les coeurs au rythme du
bonheur!

Semaine de relâche 2012!

Activités du 3 au 9 mars!

Programmation à l'intérieur

-  **Activités variées**
-  **Plusieurs prix de présences**
-  **Glissade et patinoire accessible**

BONNE SEMAINE!

Rejoignez la page



acebook des

«Loisirs Saint-Modeste»

LES NOUVELLES MUNICIPALES... EN BREF!

TAXES MUNICIPALES 2012

**DÈS LA MI-FÉVRIER, NOUS FERONS L'ENVOI DES
COMPTES DE TAXES 2012.**

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Nous tenons à vous informer des dates de versement pour votre compte de taxes 2012.

- ◆ 28 mars 2012
- ◆ 16 mai 2012
- ◆ 27 juin 2012
- ◆ 15 août 2012
- ◆ 26 septembre 2012

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements peuvent être effectués :

- ◆ par la poste
- ◆ au bureau municipal
- ◆ par chèques post-datés
- ◆ dans toutes les succursales du réseau des Caisses populaires Desjardins
- ◆ dans les guichets automatiques
- ◆ par le réseau Internet (Accès D)

Veillez noter que la Municipalité de Saint-Modeste, N'OFFRE PAS LE SERVICE DE PAIEMENT DIRECT, NI PAR CARTE DE CRÉDIT.

Selon le mode de paiement retenu, nous vous recommandons de prévoir un certain délai entre votre paiement et la réception de celui-ci à nos bureaux. Ceci afin de vous éviter certaines pénalités.

Pour toute information sur votre compte de taxes, veuillez communiquer avec madame Isabelle April, à votre municipalité au numéro 867-2352, poste 200.

Réunions du conseil municipal

Voici les dates des 2 prochaines réunions du conseil municipal:

- 6 FÉVRIER 2012, 20 heures
- 5 MARS 2012, 20 heures

Veillez prendre note que toute demande au conseil municipal doit nous parvenir PAR ÉCRIT au plus tard 10 jours avant la séance régulière pour étude lors de la plénière.

Nous vous remercions de votre compréhension.



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

Hausse du taux de taxe de 5 ¢ en 2012

Saint-Modeste, le 26 janvier 2012

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Voici le budget que vous présente votre Conseil Municipal pour l'année 2012. Malgré toute la volonté du conseil à maintenir un taux de taxation qui respecte la capacité de payer des citoyens, la municipalité se doit de répercuter un certain nombre de hausses de dépenses incompressibles en 2012 liées notamment à la hausse de 1% de la TVQ (non récupérable pour les municipalités soit un impact à la hausse de $\pm 1\text{¢}/100\text{\$}$), l'indice des prix à la consommation pour le Québec (soit 3,2% à novembre 2011 soit un impact à la hausse de $\pm 4\text{¢}/100\text{\$}$), les hausses des quotes-parts de la Régie Kamloop (hausse de 13649 \$ soit un impact à la hausse de $\pm 2\text{¢}/100\text{\$}$) et de la MRC (hausse de 9416 \$ soit un impact à la hausse de $1.5\text{¢}/100\text{\$}$), et la hausse du service de la dette de 18537 \$, principalement liée à l'acquisition du nouveau camion-citerne autopompe (impact à la hausse de $\pm 3\text{¢}/100\text{\$}$). Enfin, la quote-part de la Sûreté du Québec a quant à elle diminué de 6630 \$, soit un impact à la baisse de $\pm 1\text{ ¢}$...au total, la hausse des dépenses incompressibles est donc de 10.5¢ du 100\$ pour l'année 2012.

Dans ces conditions, et pour une deuxième année consécutive, le conseil a décidé d'absorber une partie de ces hausses (soit 5.5¢ du 100 \$) par le biais de coupes budgétaires et par la rationalisation accrue des dépenses, mais se voit quand même dans l'obligation d'augmenter de 5¢ par 100 \$ le compte de taxes lequel passe de 1.10\$ à 1.15 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Rappelons que le paiement des taxes municipales pourra se faire en cinq versements. Nous espérons que cette façon de procéder vous permettra de minimiser l'impact que le paiement des taxes peut parfois avoir sur votre budget familial.

Malgré un budget « serré », il faut souligner qu'il est important et responsable de maintenir un niveau de renouvellement de nos infrastructures (modernisation, réparation, remplacement, etc..), et prévoir les investissements qui vont façonner à moyen et long terme l'avenir de notre communauté; ainsi les investissements municipaux prévus au programme triennal d'immobilisations s'élèvent à 228 800 \$ pour 2012. Il va de soi que la municipalité restera très active en 2012 sur ses dossiers prioritaires :

- 1- Mise à niveau du réseau d'aqueduc Audet;
- 2- Amélioration de nos infrastructures routières;
- 3- Investissements en amélioration du traitement de nos eaux usées, et de ses déchets
- 4- Amélioration de la qualité de l'eau du puits village
- 5- Continuation des travaux d'aménagements des terrains municipaux et autres infrastructures municipales
- 6- Maintien d'un service de garde;
- 7- Zone industrielle

Soyez assurés que toute l'équipe municipale, élus et employés, déploie tous les efforts nécessaires afin de faire aboutir ces dossiers d'importance pour le

bien-être des citoyens, tout en respectant le cadre financier que nous nous sommes fixé.

Au niveau du réseau Audet, et malgré l'obtention en 2011 d'une subvention de 1031327 \$, nous sommes toujours en situation de « blocage » dans la recherche d'une solution financièrement viable en terme de taxation pour les citoyens desservis. Sachez que nous allons poursuivre les démarches en 2012 afin de trouver une solution équitable et qu'en tout état de cause, les citoyens concernés seront consultés avant d'aller de l'avant dans la réalisation du projet.

Concernant la réfection de la route principale, nous travaillons activement avec divers intervenants pour faire un échange de route avec le Ministère des Transports (Rang 2 contre Rang 1 et Église Nord) ; ce qui constituerait la solution idéale et surtout représenterait la réalité des faits qui veut que notre rue principale constitue une route collectrice pour bon nombre de municipalités avoisinantes, ce qui induit un trafic routier intense et donc une dégradation prématurée de cette route dont l'entretien et la réfection ne sont pas à la portée de la capacité de payer de notre municipalité.

Nous travaillons aussi à l'amélioration de la qualité et la capacité de traitement de nos eaux usées. Des études sont en cours pour déterminer les meilleurs choix possible, et se doter, entre autres, d'un lit de séchage qui nous rendrait autonomes pour vidanger les boues de nos étangs aérés. Là encore, notre stratégie de vision à long terme guide nos choix d'investissement dans le meilleur intérêt de notre communauté.

Au niveau des loisirs, nous sommes également à travailler à la réfection complète de la patinoire. Diverses demandes d'aides financières ont été et vont être acheminées, et la concrétisation du dossier dépendra bien entendu des réponses que nous allons obtenir.

Concernant le puits du village, de nouveaux tests devraient être faits sur la qualité de l'eau de l'ancien puits, lequel, en cas de conformité, pourrait potentiellement être réactivé. L'objectif poursuivi étant d'éviter d'avoir à investir dans un système de filtration de l'eau du puits actuel.

Enfin, l'année 2012 sera marquée par l'entrée en vigueur de la Stratégie Québécoise d'Économie d'eau potable. Cette stratégie dévoilée par le gouvernement du Québec en 2011 vise deux objectifs :

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué;

La Stratégie implique que les municipalités devront :

1. Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau et adopter une réglementation sur l'eau potable (avant avril 2012)
2. Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites (avant avril 2013)
3. Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal
4. Installer, si nécessaire, des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel (avant 1^{er} avril 2014 si les objectifs ne sont pas atteints).

5. Introduire une tarification adéquate. Un groupe de travail municipalités-gouvernement sera mis en place afin d'analyser les modes de tarification en vigueur et de faire des recommandations

Il va donc être important dès l'année 2012 que chacun fasse des efforts dans la gestion de la ressource d'eau potable. Vous serez donc informés par le biais de notre journal MOT-DESTIN, ou par d'autres canaux d'information sur les mesures prises ou à prendre dans l'application de cette stratégie, et votre collaboration et participation citoyenne sera sollicitée.

Il faut également souligner que nous poursuivrons les investissements nécessaires pour atteindre les standards exigés par le schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté par la MRC de Rivière-du-Loup notamment la mise en place de bornes sèches.

Pour terminer, nous tenons à vous préciser que le Conseil Municipal veillera à porter une attention particulière à la promotion du développement économique et social de la municipalité, en harmonie avec la qualité de vie et ce, dans une perspective de développement durable.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2012 Exercice se terminant le 31 décembre 2012
--

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale :	277 070 \$
Sécurité publique :	187 734 \$
Transport :	322 913 \$
Hygiène du milieu :	202 514 \$
Santé et Bien-être :	7 449 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	121 245 \$
Loisirs et culture :	89 819 \$
Frais de financement :	67 527 \$
Total des dépenses de fonctionnement :	1 276 271 \$

Autres activités financières

Remboursement en capital :	117 416 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement :	25 467 \$
Total des autres activités financières :	142 883 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	1 419 154 \$
Affectation fonds réservés	-6 078 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS.....	1 413 076 \$

REVENUS**TAXES****Valeur foncière**

Foncières générales :	644 373 \$
Taxes générales - Service de la dette :	53 930 \$
Taxes générales - Sûreté du Québec :	71 145 \$

Autres bases

Tarif aqueduc :	59 248 \$
Tarif égout :	12 703 \$
Matières résiduelles	
(incluant récupération et matières organiques):	92 200 \$
Tarif dette réseau Audet :	4 031 \$
Tarif dette réseau Village à l'ensemble :	31 082 \$
Tarif dette réseau Village utilisateurs :	92 547 \$
Tarif eaux usées :	22 313 \$

Total des taxes :	1 083 572 \$
Paiements tenant lieu de taxes :	111 813 \$
Autres revenus de sources locales :	108 871 \$
Transferts :	108 820 \$
TOTAL DES REVENUS :	1 413 076 \$

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

ANNÉE	TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES
2012	228 800 \$
2013	0 \$
2014	0 \$
Total des dépenses d'investissement	228 800 \$

Sources de financement

Autres revenus (revenus reportés) :	10 000 \$
Emprunt au fonds de roulement :	50 000 \$
Transfert des activités de fonctionnement	25 467 \$
Réserve financière de voirie	17 500 \$
Gouvernement du Québec	40 000 \$
Gouvernement du Canada	40 000 \$
Autres revenus provenant du milieu	3 333 \$
Financement à long terme	42 500 \$
Total des sources de financement	228 800 \$

TAXES FONCIERES ET TAUX D'IMPOSITIONS

Le taux des taxes foncières générales est fixé à 0,96539 \$ du cent dollars d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Le taux des taxes générales - Service de la dette pour défrayer les coûts d'acquisition d'immobilisations est fixé à 0,08080 \$ du cent dollars d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Le taux des taxes générales - Sûreté du Québec pour défrayer le coût des services de la Sûreté du Québec est fixé à 0,10659 \$ du cent dollars d'évaluation conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

AUTRES TAXES

Les immeubles visés aux paragraphes 4, 5, 10 ou 11 de l'article 204 de la Loi sur la Fiscalité Municipale (L.R.Q. c. F-2.1), notamment l'immeuble du Camp Richelieu Vive La Joie et le Club Chasse et Pêche, sont assujettis en 2012, au paiement d'une compensation pour services municipaux, au taux de 0,60 \$ par cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle triennal d'évaluation foncière en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

TARIFICATION DU SERVICE D'AQUEDUC AUDET

Le tarif annuel de base, pour l'année 2012, est fixé à 415.70\$ par unité de logement.

TARIFICATION DU SERVICE D'AQUEDUC VILLAGE

Le tarif annuel de base, pour l'année 2012, est fixé à 247.45 \$ par catégorie d'unité.

TARIFICATION DU SERVICE D'ÉGOUT VILLAGE

Le tarif annuel de base, pour l'année 2012 est fixé à 73.75 \$ par catégorie d'unité.

TARIFICATION DU SERVICE D'EAUX USEES VILLAGE

Le tarif annuel de base, pour l'année 2012, est fixé à 129.55\$ par catégorie d'unité.

SERVICE DE LA DETTE RESEAU D'AQUEDUC AUDET

Le tarif annuel de base, pour l'année 2012, est fixé à 100.76 \$ par unité de logement.

SERVICE DE LA DETTE RESEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, VILLAGE À L'ENSEMBLE

Le tarif annuel de base, pour l'année 2012, est fixé à 35.56 \$ par unité d'évaluation.

SERVICE DE LA DETTE RESEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, VILLAGE AUX UTILISATEURS

Le tarif annuel de base, pour l'année 2012, est fixé à 537.32 \$ par catégorie d'unité.

COMPENSATIONS POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent règlement vient modifier le règlement 258 de la façon suivante :

L'article 6 devient le suivant :

L'unité de référence pour la collecte des matières résiduelles concernant les résidences sera de 89.30 \$;

L'unité de référence pour la collecte des matières résiduelles concernant les commerces sera de 195.64 \$;

L'unité de référence pour la collecte des matières résiduelles concernant les commerces/mixtes sera de 146.94 \$;

L'unité de référence pour la collecte des matières résiduelles concernant les commerces/saisonniers sera de 101.26 \$;

L'unité de référence pour la collecte des matières résiduelles concernant les chalets sera de 50.03 \$.

L'unité de référence pour la collecte des matières résiduelles concernant les exploitations agricoles enregistrées sera de 53.71 \$.

DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le présent règlement vient modifier le règlement 258 de la façon suivante :

L'article 7 devient le suivant :

Un montant de 45.06 \$ par unité de logement qui possède un bac de récupération est chargé pour le service de disposition des matières recyclables par le Centre de Tri.

FRAIS D'ACQUISITION D'UN BAC POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Un tarif de 90.00 \$ est fixé pour l'acquisition et la livraison, sur le territoire de la municipalité, d'un bac en plastique vert roulant, servant à la disposition des ordures ménagères, d'une capacité de 360 litres.

Ce tarif peut être acquitté en un seul versement, lors de la livraison ou être facturé sur le compte de taxes pour une période de deux années consécutives, soit 45.00\$ la première année et 45.00\$ la deuxième année.

FRAIS D'ACQUISITION D'UN BAC POUR LES MATIERES RECYCLABLES

Un tarif de 90.00\$ est fixé pour l'acquisition et la livraison, sur le territoire de la municipalité, d'un bac en plastique bleu roulant, servant à la disposition des matières recyclables, d'une capacité de 360 litres.

Ce tarif peut être acquitté en un seul versement, lors de la livraison ou être facturé sur le compte de taxes pour une période de trois années consécutives, soit 30.00\$ la première année, 30.00\$ la deuxième année et 30.00 \$ la troisième année.

TAUX D'INTERET ET PENALITES SUR LES ARRERAGES

À compter du moment où les taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 18 %.

NOTE IMPORTANTE

Veillez noter que le taux d'escompte de 2 % qui était alloué à toute personne qui payait le montant total de ses taxes dans le délai du premier versement **a été annulé.**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 957 du C.M)

Je, Alain Vila résidant à St-François-Xavier-de-Viger certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, dans un journal local (MOT DESTIN) lors de l'édition du mois de février 2012.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois février de l'an deux mille douze.


Alain Vila.
Directeur général et Secrétaire-trésorier

AIDE-MÉMOIRE

Matières acceptées dans le bac de récupération pour la Ville de Rivière-du-Loup

PAPIER

- Journaux, livres*, revues, circulaires, catalogues, annuaires téléphoniques, sacs bruns, enveloppes...
- Papier souillé, papier ciré, papier carbone, papier métallisé ou plastifié, sacs de céréales, mouchoirs, essuie-tout, couches jetables.

* Apporter-les plutôt à votre bibliothèque municipale ou chez Turris

CARTON

- Carton ondulé (gros carton), plat (céréales), pâte (boîtes d'œufs), cartons de lait, de jus et tétra pack.
- Carton ondulé ciré.

VERRE

- Uniquement les bouteilles et pots de verre, peu importe le format et la couleur.
- La vaisselle, le pyrex, la céramique, la porcelaine, les ampoules, les néons et la vitre ne sont pas acceptés.

PLASTIQUE

- Contenants de plastiques numérotés 1, 2, 5 et 7.
- Sacs de chips, PVC, vinyle et contenants de résidus domestiques dangereux (huile, solvant, etc.), plastiques rigides (téléphones, calculatrices, jouets, etc.), styromousse, plastiques non identifiés par un numéro, cellophane et pellicule plastique.

MÉTAL

- Boîtes de conserve, cannettes, bouchons, couvercles, papier et assiettes d'aluminium propres ainsi que les pièces de métal de petite taille.
- Contenants sous pression, piles, sacs de croustilles, contenants de résidus domestiques dangereux, objets coupants ou pointus (seringues, aiguilles, lames de rasoir...).

Le bac **BLEU**

Au Québec,

en 2008, 56% du papier/carton, verre, métaux et plastique ont été mis en valeur par la collecte sélective municipale, pour un total de 517 000 tonnes de matières recyclées.

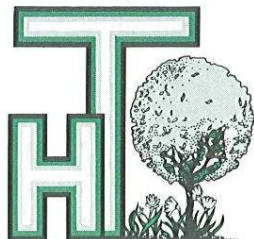
C'est 2,3 fois plus qu'il y a 10 ans!

Moyenne québécoise : 69 kg de matières détournées/personne par année.

TOURBIÈRE Henri THÉBERGE & Associés Inc.

55, Rang 1, St-Modeste
Cté Rivière-du-Loup
Québec, Canada
G0L 3W0

Réjean Théberge • Tél. : 418-862-4075
Daniel Théberge • Tél. : 418-867-1168 • Fax : 418-862-0294
PRODUCTEUR DE TOURBE DE SPHAIGNE / PEAT MOSS PRODUCER



PHARMAPRIX

J. Fournier et J. Paradis Centre Commercial Rivière-du-Loup
Pharmaciens propriétaires 298, boul. Thériault
Rivière-du-Loup, QC
G5R 4C2

Tél. : 418-867-2121
Télec. : 418-867-3973
fphx039@pharmaprix.ca
www.pharmaprix.ca



Canada

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité QUE :

Le règlement numéro 330, établissant le budget pour l'exercice financier 2012, fixant les taux de taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations a été adopté à la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 décembre 2011.

Toute personne intéressée à en prendre connaissance peut venir en consulter une copie au bureau municipal au 312, rue Principale aux heures habituelles du bureau.

Donné à Saint-Modeste, ce 4^{ème} jour du mois de janvier de l'an deux mille douze.



Alain Vila
Directeur général et secrétaire-trésorier



Canada

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2012**

Aux contribuables de la susdite municipalité, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité QUE :

Le rôle général de perception de la Municipalité de Saint-Modeste, pour l'année 2012 a été déposé à mon bureau le 31 janvier 2012 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Donné à Saint-Modeste, ce trente et unième jour de janvier de l'an deux mil douze.



Alain Vila
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÈGLEMENT NUMÉRO 327

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION ET LA LOCATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

ATTENDU qu'en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.,c.F-2.1), la Municipalité peut prévoir, par règlement, que certains de ses biens, services ou activités seront financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a édicté, par le décret 1201-89, le Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des corporations municipales;

ATTENDU que les modes de tarification peuvent être un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ou encore, une compensation imposée au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble;

ATTENDU que la Municipalité peut, par règlement, prévoir des catégories de biens, de services ou de bénéficiaires et édicter des règles différentes selon les catégories;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'imposer une tarification pour ces services;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une session régulière du conseil municipal tenue le 3 octobre 2011;

ATTENDU que conformément à l'article 445 du C.M. tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement N°327 au moins deux jours juridiques avant son adoption, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Francis Plourde et adopté l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Modeste adopte le règlement numéro 327 et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement portera le titre de « Règlement sur la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales ».

ARTICLE 2 – BUT

Le présent règlement a pour but d'abolir le règlement N° 312 et d'établir une politique de tarification et de location des biens, des services et des activités municipales en fonction de la consommation d'un service municipal et le bénéfice reçu par les contribuables.

ARTICLE 3 – BUREAU MUNICIPAL

3.1 Frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par la Municipalité

a) Rapport d'événement ou d'accident	13.75 \$
b) Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	3.45 \$
c) Par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation .	0.40 \$
d) Copie du certificat d'évaluation	0.34 \$
e) Par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35.00\$	0.34 \$
f) Pour copie du rapport financier	2.75 \$
g) Par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants	0.01 \$
h) Par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0.01 \$
i) Certificat de taxes	10.00 \$
j) Confirmation de taxes	5.00 \$
k) Extrait de la matrice graphique (n'incluant aucune recherche tels que propriétaire, cadastres).....	2.30 \$
l) Duplication d'un compte de taxes : (année en cours ou année précédente).....	2.89 \$
m) Duplication d'un reçu de taxes : (année en cours ou année précédente)	2.50 \$
n) Photocopies de reçus de taxes ou de comptes ou de factures Comportant une recherche (archives).....	10.00 \$
o) Tout autre document comportant une recherche	10.00 \$
p) Photocopie d'un document non détenu par la Municipalité.....	0.50 \$
q) Pour une page photocopiee d'un document détenu par la Municipalité autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes A à O.....	0.34 \$
r) Pour une page photocopiee en couleurs	0.75 \$
s) Authentification de documents.....	5.00 \$

3.2 Transmission / réception de documents par télécopieur

- a) Par page pour transmission locale.....2.00 \$
- b) Par page pour transmission interurbain.....3.00 \$
- c) Par page pour réception locale ou interurbain.....1.00 \$

3.3 Autres frais

- a) Des frais d'administration seront réclamés pour chaque chèque ou ordre de paiement dont le paiement aura été refusé par l'institution financière 35.00 \$
- b) Des frais pour l'envoi d'une lettre de recouvrement.....5.00 \$
- c) La municipalité refacturera au contrevenant tous les autres frais liés au recouvrement de sa fiche (huissier, avocat, frais de justice, etc...)

3.4 Vente d'articles

- a) Épinglette de la Municipalité, vente au comptoir.....5.00 \$
- b) Épinglette de la Municipalité, vente par la poste.....6.00 \$
- c) Carte routière et touristique.....2.89 \$

ARTICLE 4 – GARAGE MUNICIPAL

Location d'équipement avec opérateur

- a) Machine à dégeler :60.00 \$ de l'heure plus 0.50 \$ / km
- b) Niveleuse (location pour autres municipalités seulement)
.....75.00 \$ de l'heure plus 0.50 \$ / km
- c) Détecteur de métal.....30.00 \$ de l'heure
- d) Camion 10 roues.....75.00 \$ de l'heure
- e) Camion 10 roues pour la neige100.00 \$ de l'heure
- f) Tracteur Versatile.....60.00 \$ de l'heure

La location d'équipement avec opérateur sera facturée pour un minimum d'une heure.

ARTICLE 5 – TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

- a) Ouverture et/ou fermeture de valve à l'eau (demande du propriétaire) 32.00 \$
- b) Réparation effectuée par nos employés sur les terrains privés

Concernant les bris d'aqueduc et/ou d'égout (ex : Valve)
20.00 \$ de l'heure

- c) Ménage effectué par la concierge dans les locaux de la Municipalité (lorsque la location est gratuite)
..... 15.00 \$ de l'heure

ARTICLE 6 – TARIFS POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE OU D'UNE UNION CIVILE

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, soit 250 \$ auquel est ajouté un droit de 83 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébrée à l'extérieur de l'hôtel de ville;

Ces montants seront indexés au 1^{er} avril de chaque année par le gouvernement, les tarifs en vigueur au moment s'appliqueront alors.

ARTICLE 7 – LOCATION DE SALLE ET ÉQUIPEMENTS

7.1 Salle du conseil

- a) Salle du conseil 25.00 \$

7.2 Centre récréatif Guillaume-Bastille (CRGB) et patinoire

- a) Salle du CRGB pour résidents 95.00 \$
b) Salle du CRGB pour non-résidents 110.00 \$
c) Salle du CRGB pour les bénéficiaires offrant des activités de loisirs ou culturelles
- du lundi au jeudi : 25.00 \$/jr
- vendredi, samedi : 75.00 \$/jr
- dimanche 60.00 \$/jr
- jours fériés et la veille des jours fériés 75.00 \$/jr

Cette tarification ne s'applique pas aux bénéficiaires suivants :

- Club de l'Âge-d'Or
- Club Optimiste
- Corporation de l'œuvre des terrains de jeux de Saint-Modeste (comité de loisirs)
- Corporation de développement de Saint-Modeste
- La Pépinière de Saint-Modeste

7.3 Location d'équipements

a) Tables

Grandes à l'unité

- 1 à 5	3.00 \$ chacune
- 6 à 10	2.50 \$ chacune

Petites rondes à l'unité

- 1 à 5	1.50 \$ chacune
- 6 à 10	1.00 \$ chacune

b) Chaises en bois seulement

- 1 à 5	1.00 \$ chacune
- 6 à 10	0.75 \$ chacune
- 10 et plus	0.50 \$ chacune

7.4 Équipements sportifs

- Équipements de gardien de but adulte, 15.00 \$
(si équipements utilisés à l'extérieur de la Municipalité)

■ Dans tous les cas de location d'équipement, le locataire est responsable de tous les coûts inhérents à la perte, la destruction, le vol, les dommages ou la remise en état de l'équipement loué.

ARTICLE 8 – INSCRIPTION AUX TERRAINS DE JEUX

Tarification pour les 6 semaines :

a) 1 enfant	80.00 \$
b) 2 ^{ème} enfant d'une même famille	50.00 \$
c) 3 ^{ème} enfant d'une même famille	50.00 \$
d) Autres enfants d'une même famille	50.00 \$ chacun

ARTICLE 9 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

AVIS DE MOTION	:	3 octobre 2011
ADOPTION DU RÈGLEMENT	:	9 janvier 2012
ENTRÉE EN VIGUEUR	:	10 janvier 2012

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE



JE CONSOMME!
EAU TREMENT!



www.mamrot.gouv.qc.ca

*L'eau est
source de vie.
Il importe
de la préserver.*

 / **EAU**trement

Québec 

En collaboration avec :

QU'EST-CE QUE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE ?

Mise en contexte

Pour donner suite à l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau dont le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a la responsabilité, un comité de travail regroupant les intervenants et spécialistes visés par une [Stratégie québécoise d'économie d'eau potable](#) a été créé en 2005. Ce groupe a par la suite produit un rapport sur des mesures à mettre en place dans le cadre d'une Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Cette stratégie s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable.

L'eau est sans contredit un enjeu vital du 21^e siècle. Qu'elle soit utilisée pour la consommation à la maison, pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports ou les loisirs, sa valeur est inestimable. De plus, sa répartition inégale sur la surface de la planète en fait une ressource convoitée.

- Au Québec, l'eau douce occupe près de 10 % du territoire;
- Le Québec dispose de 3 % des eaux douces renouvelables de la planète;

Le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau au monde. En 2006, la production d'eau potable était de 35 % plus élevée que la moyenne canadienne et de 62 % plus élevée qu'en Ontario. Le volume d'eau distribué était alors de 795 litres par personne par jour, alors que la moyenne canadienne s'établissait à 591 et celle de l'Ontario à 491.

Objectifs de la stratégie pour 2017

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite



QU'EST-CE QUE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE ? (suite)

Mesures destinées aux municipalités

À compter de 2012

- Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau, et adopter une réglementation sur l'eau potable;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal.

Si les objectifs ne sont pas atteints

- Installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel;
- Introduire une tarification adéquate après consultation du milieu municipal.

Économies potentielles

Un mètre cube d'eau produit au Québec coûte en moyenne 1,51 \$ dont 0,20 \$ en coûts variables. Une réduction de 20 % de la consommation totale pourrait représenter des économies de l'ordre de deux milliards sur 20 ans.

Bénéfices

- Préservation de la ressource
- Utilisation plus responsable

Clientèle visée

La Stratégie vise tous les usagers qui prélèvent de l'eau à partir d'un système municipal de distribution d'eau

Dates importantes

- 1^{er} avril 2012 : production de bilans et de plans d'action
- 1^{er} avril 2014 : installation de compteurs dans le secteur non résidentiel si les objectifs ne sont pas atteints
- 1^{er} avril 2017 : introduction de la tarification adéquate si les objectifs ne sont pas atteints

Engagements du gouvernement

- Produire des guides et des outils afin d'accompagner les municipalités
- Réviser le Code de construction pour interdire l'installation d'accessoires et d'équipements sur consommant de l'eau
- Poursuivre les politiques d'économie d'eau potable dans les immeubles gouvernementaux ainsi que dans ceux des réseaux de la santé et de l'éducation
- Ajouter aux programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructure d'eau des clauses d'écoconditionnalité qui contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie
- Former un comité de suivi

**Dans la prochaine édition du Mot-Destin, nous vous présenterons
le plan d'action pour Saint-Modeste.**



Logement à louer

La résidence « Les Habitations des Cônes » de Saint-Modeste compte 10 logements pour personnes retraitées autonomes et est située près des services.

Chaque logement 3 1/2 comprend: Salon, cuisine, salle de bain, chambre à coucher, réfrigérateur et micro-ondes, remise intérieure, système de sécurité et entrée privée

Services inclus: Repas du midi et du soir, entretien ménager du logement, et service de buanderie (1 fois / semaine), câble, stationnement, transport adapté « Vas-y » disponible à faible coût.

La résidence est reconnue pour la qualité de sa cuisine, son ambiance agréable et par des services assurés par des personnes qualifiées; **le tout à un prix très compétitif.**

Pour renseignements, visites ou réservations communiquer au 418 867-8750.

Rodrigue Gamache
325, Principale
Saint-Modeste (Québec) G0L 3W0
418 862-2915



Croix-Rouge canadienne
Division du Québec

Formation de Gardiens-Avertis de la Croix-Rouge

Pour les adolescents (es) de 11 ans et plus, une formation de Gardiens-Avertis pourraient avoir lieu à Saint-Modeste en mars 2012.

Les conditions sont les suivantes: Maximum de 10 personnes inscrites, le cours est une durée d'une journée et le prix est de 35.00\$ par personne.

Pour vous inscrire, contactez Margot O. Perreault au 418-862-7916.

**Le Comité de la Famille,
Margot O. Perreault représentante.**





2012-Numéro 1

Programme PAIR : une présence rassurante!

Par Julie DeCourval, Centre d'action bénévole des Seigneuries

Description du programme

Le programme Pair est un service personnalisé d'appels automatisés qui rejoignent les abonnés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à une heure prédéterminée, une fois par jour. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée et une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si la personne est en détresse.



Qui peut participer à ce programme?

Le programme s'adresse à toute personne aînée, malade ou vivant seule qui désire se sentir en sécurité tout en gardant leur autonomie.

Le service est offert gratuitement du lundi au vendredi sur tout le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Le service est aussi disponible dans les MRC de Kamouraska, du Témiscouata et des Basques en collaboration avec les centres d'action bénévole et les centres de santé et de services sociaux de chacun des territoires. En 2011, ce programme a été relancé avec l'aide financière du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup.

Pour demeurer chez soi en toute quiétude...

Plus qu'un simple programme, le programme Pair est une façon de vivre dans une communauté soucieuse du bien-être de sa population. Un service rassurant, qui permet aux personnes de conserver leur autonomie en plus de garantir leur sécurité ainsi que la tranquillité d'esprit pour leur famille et leurs amis.

Durant l'année 2011, une vie a été sauvée au KRTB grâce au programme Pair opéré par le Centre d'action bénévole des Seigneuries. N'attendez pas d'en avoir besoin pour vous abonner. Même si tout va bien, nous vous invitons à le faire à titre préventif. Il suffit d'un appel pour vous renseigner.

Services de garde en milieu rural : donnez-nous votre appui!

Par Claire Bilocq, CSSS de Rivière-du-Loup

Les membres de la Table famille des Cinq Cantons ainsi que le comité de travail sur les services de garde, composé de 13 parents, sont heureux de vous présenter les faits saillants de l'étude de besoins déposée en septembre 2011. Cette étude, qui a bénéficié d'une aide financière du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup, visait à explorer les besoins sur les services de garde régulière, ponctuelle, scolaire et pendant la période estivale dans les municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Hubert, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Modeste, Saint-Arsène et L'Isle-Verte. Deux cent soixante-sept familles ont participé à cette étude.

Voici six faits saillants qui préoccupent le comité de parents et la Table famille des Cinq Cantons :

- ◆ 67 % des répondants, soient 179 familles utilisent les services de garde réguliers;
- ◆ 51 % des 179 familles utilisent comme mode de garde principal les services PRIVÉS en milieu familial, c'est-à-dire 91 familles;
- ◆ 37 % des répondants ont accès aux services régis, soient 15 % en installation C.P. et 22 % en milieu familial régi;
- ◆ 31 % de l'ensemble des répondants, soit 81 familles n'ont pas accès à leur premier choix;
- ◆ 35 % des répondants soient 94 familles ont BESOIN d'un mode de garde occasionnel;
- ◆ 6 % seulement des répondants sont inscrits au fichier du Bureau d'inscription sur la liste d'attente centralisée pour les services de garde (BILA).

Ces faits mettent en lumière les problématiques auxquelles il faut s'attarder et identifier des solutions :

- ◆ Un nombre de **places insuffisantes** en services régis dans nos municipalités rurales;
- ◆ Un manque de **diversité** des modes de services et l'évidence de **besoins de garde ponctuelle** (halte-garderie);
- ◆ Un rapport déficitaire entre les places existantes et les **places requises** selon le ministère de la Famille et des Aînés pour les services de garde en milieu familial régis;
- ◆ Un **taux d'accessibilité** aux services de garde régis de ces 8 municipalités très inférieur à celui recommandé par l'étude de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent en 2008 et par le ministère de la Famille et des Aînés en 2009;
- ◆ L'impact du « manque de places » sur les parents qui se sentent coincés devant des perspectives restreintes ou inexistantes pour exercer leur choix de services de garde;
- ◆ Le faible pourcentage d'inscription de 6 % au fichier de la liste d'attente BILA soulève un questionnement sur l'évaluation **réelle des besoins** de garde par municipalité.

Présentement, des solutions sont envisagées par la Table famille des Cinq Cantons et le Comité de parents afin de diversifier l'offre de service de garde en milieu rural, d'augmenter le nombre de places en services régis et d'offrir des services de garde en installation dans certaines municipalités ciblées dans le rapport. La stratégie retenue est de présenter au ministère de la Famille et des Aînés, un projet innovant et concerté entre différents partenaires pouvant répondre aux besoins exprimés. Il est important pour nous de démontrer au ministère qu'en plus des résultats de l'étude, les parents, les associations ainsi que les conseils municipaux des localités visées, appuient notre démarche d'améliorer l'offre de services de garde.

Si vous désirez manifester votre appui face au projet que nous souhaitons présenter, nous vous invitons à nous le signifier par courriel à l'adresse suivante : **Tablefamille5Cantons@gmail.com**

Semaine de relâche 2012!

Informations et inscriptions auprès de Janie Gagnon, Technicienne en Loisirs
418-862-5919 ou loisirs@saint-modeste.ca

SAMEDI 3 MARS Patinage aux Flambeaux

19h00 à 20h30 Patinoire Gratuit



DIMANCHE 4 MARS Soirée cinéma

20h00 à 21h30 Centre Récréatif Guillaume Bastille Gratuit (cantine sur place)

LUNDI 5 MARS Atelier cuisine

13h30 à 15h30 Centre Récréatif Guillaume Bastille Gratuit

MARDI 6 MARS Randonnée à raquettes *inscriptions obligatoires

13h30 à 15h30 Foulée de Saint-Modeste Gratuit 15 ans et - / 4\$ adultes

MERCREDI 7 MARS Journée Cinéma-Piscine à RDL *inscriptions obligatoires avant 24 février

Environ 9h à 16h Départ et Arrivée au Centre Récréatif Guillaume Bastille 15\$ tout inclus

(Voir le formulaire d'inscription à la page 26 pour informations supplémentaires)

JEUDI 8 MARS

Concours d'habiletés aux Hockey

13h30 à 15h30 Patinoire Gratuit



VENDREDI 9 MARS

Disco Déguisée «On fait dure!» **10 ans et +**

Portez vos vêtements les plus vieux et laids! Prix à gagner!

19h30 à 22h30 Centre Récréatif Guillaume Bastille Gratuit (cantine sur place)



- ❄️ Plusieurs prix de présences tout au long de la semaine
- ❄️ Glissade et patinoire accessible en tout temps
- ❄️ Possibilité d'activités annulées si mauvaise température

Rejoignez la page
acebook des
«Loisirs Saint-Modeste»

Grand prix de la semaine: 4 jours au Camp Richelieu Vive la Joie pour l'été 2012!

*Votre Technicienne en loisirs et l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Saint-Modeste vous souhaite
une belle semaine de relâche!*



Restez au courant des activités de loisirs se
déroulant dans **votre municipalité !**

Rejoignez la page **Facebook** des
«Loisirs de Saint-Modeste» !

Cliquez

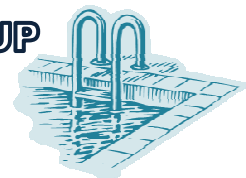




JOURNÉE CINÉMA-PISCINE À RIVIÈRE-DU-LOUP

Mercredi le 7 mars 2012

Coût : 15\$ tout inclus



Le coût de cette activité comprend le transport en autobus, le billet du cinéma princesse, un petit pop-corn, un jus et l'entrée à la piscine du centre sportif du Cégep.

Vous devez faire parvenir votre coupon d'inscription AVANT le 24 février 2012 au bureau municipal de Saint-Modeste. L'inscription est OBLIGATOIRE et aucune participation supplémentaire ne sera acceptée passé cette date. Vous devez payer votre inscription en argent comptant au bureau municipale.

Matériel que vous devez apporter la journée de l'activité : maillot de bain, serviette et un lunch froid pour le dîner.

Informations supplémentaires :

- le point de départ et de retour sera le Centre Récréatif Guillaume Bastille, les heures restes à confirmer;
- le manque d'inscriptions pourrait occasionner l'annulation de cette activité (aucune pénalité financière, vous serez remboursé);
- le choix du film visionné sera sélectionné par le Cinéma Princesse de Rivière-du-Loup, ce sera un film pour tous les âges;
- cette activité se déroule en collaboration avec plusieurs autres municipalités (St-Hubert, St-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-Clément, Notre-Dame-du-Portage, St-Jean-de-Dieu, Saint-Arsène, Cacouna et l'Isle-Verte).

Pour plus d'informations, contactez Janie Gagnon au 418-862-5919 ou loisirs@saint-modeste.ca

COUPON D'INSCRIPTION - JOURNÉE CINÉMA PISCINE

Nom du jeune : _____ Nom du Tuteur: _____

Tél. Résidence : () _____ Travail : () _____ # Carte Ass. Maladie : _____

Âge du jeune : _____ Exp: _____

J'autorise la personne responsable à prendre des photos de mon enfant lors de cette journée d'activités et à utiliser ce matériel à des fins publicitaires. (Ex : Journal Mot-Destin, Facebook des loisirs de Saint-Modeste, etc.)

Signature du tuteur : _____ Date : _____

超意返还功

Chaoyi Fanhuan Qigong

Le **Qigong** est un art de guérison chinois qui, grâce à une série de mouvements, permet au corps de se retrouver, de relaxer et de se guérir.

Cette activité peut être ouverte à toutes les tranches d'âges. Une session gratuite aurait lieu afin de vous permettre de voir si vous aimez cet art.


Par la suite, des cours à environ 12\$ par semaine pour des sessions de 1h30 se déroulant en soirée auraient lieu.




ÊTES-VOUS INTÉRESSÉS(E)?

Si cette activité vous intéresse, veuillez téléphoner au 418-867-2352 poste 209 et laisser un message indiquant votre intérêt, votre nom et numéro de téléphone.


*Cette activité aura lieu seulement si une quantité minimale de personnes sont intéressées



80, rue Principale
St-Modeste (Québec)
G0L 3W0



Téléphone: (418) 867-4837
Télécopieur: (418) 867-1084
transportjeancharest@bellnet.ca



Transport longues distances
• U.S.A. • ONTARIO • MARITIMES •

2, Rang 2 Est
St-Antoine, Québec
G0L 2J0

Bureau: (418) 867-1884
Res.: (418) 867-1651
Fax: (418) 867-2586

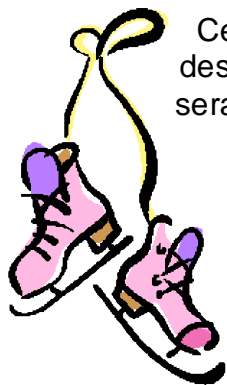
Horaire de la patinoire

La patinoire sera ouverte au public selon l'horaire suivant et dans la mesure où les conditions climatiques le permettent :

DIMANCHE	13H00 À 16H30	18H30 À 20H30
LUNDI		18H15 À 21H30
MARDI		18H30 À 21H30
MERCREDI		18H30 À 21H30
JEUDI		18H30 À 21H30
 VENDREDI		18H00 À 22H00
SAMEDI	13H00 À 16H30	18H30 À 22H00



Cet horaire pourrait être sujet à changement lors de la semaine de relâche, lors des jours fériés et des journées pédagogiques. Durant ces périodes, la patinoire sera ouverte au public selon les horaires ci après :



En cas de mauvaise température et d'impossibilité d'ouvrir la patinoire, le local de l'OTJ sera ouvert au public pendant une période minimale de 2 heures consécutives les jours de semaine et 2 périodes de 2 heures consécutives en fin de semaine, selon les tranches horaires suivantes :

DIMANCHE	13H00 À 15H00	18H30 À 20H30
LUNDI		18H30 À 20H30
MARDI		18H30 À 20H30
MERCREDI		18H30 À 20H30
JEUDI		18H30 À 20H30
 VENDREDI		18H00 À 20H30
SAMEDI	13H00 À 15H00	18H30 À 20H30



Bonne saison!

ST-MODESTE
AUTO-MOTO

Le plus grand centre de recyclage au Québec

Vente - Achat - Réparation

Recycleur :
• Motoneige • VTT • Moto • Motomarine

250, Principale, St-Modeste (Québec) G0L 3W0
Tél.: 418 867-2823

Alain Chouinard

 **MAISON FUNÉRAIRE**
Marc-André Rioux Ltée

Gilbert Rioux, *propriétaire*

C.P. 934, 169 LAFONTAINE, RIVIÈRE-DU-LOUP, P.Q. G5R 3Z5
TÉL. (418) 862-2668

TOURNOI AMICAL DE HOCKEY – 1^{ère} ÉDITION

Merci à tous nos partenaires!



La Zone Sportive de Rivière-du-Loup

Mme. Lisette Paré

Mme. Solange Chouinard

Mme. Margot Ouellet

Mme. Jeanne D'arc Jalbert



Félicitation à l'équipe Michaud qui se mérite la première place!

Nous soulignons également l'équipe Dubé qui s'est classée au deuxième rang!

Venez voir les photos de cette magnifique journée sur la page Facebook des «Loisirs Saint-Modeste»!

Merci également à tous nos participants et à nos fantastiques bénévoles!

Calendrier des ateliers de création hiver-printemps 2012

Animés par Nathalie Gagnon

Ateliers de la relâche scolaire

L'inscription (pour les 7 à 12 ans)
doit être faite avant le 1^{er} mars 2012.

Les ateliers ont lieu au Musée de
9 h 30 à 11 h 30.

L'inscription doit se faire avant le 16 février 2012.
Les ateliers ont lieu au Musée le samedi et se déroulent
de 9 h 30 à 11 h 30. Ils s'adressent aux 7 à 12 ans.

Les sports d'hiver

18 février

Pas facile de dessiner de la neige, encore moins sur un carton blanc... Découvrez la technique du dessin en addition et en soustraction avec des crayons de cire et de la gouache.

Le printemps

14 avril

Papier plié, coupé, collé. Un peu d'origami avec un zeste d'imagination, cette création en papier apportera assurément le soleil au Musée.

La faune et la flore

28 avril

Plantes exotiques ou animaux domestiques, cet atelier te permettra de découvrir les différentes étapes de la technique du bas relief dont le modelage et le moulage.

Personnage imaginaire

19 mai

Des morceaux de bois flotté, quelques gougeons, et voilà un dragon! Découvrez la technique d'assemblage de pièces de bois et produit un jeu interactif en changeant les morceaux de place pour créer un nouveau personnage.

Peinture au pochoir Mardi 6 mars

Présentation de deux types de pochoirs (positif et négatif). Expérimentation à partir d'une forme ou d'un motif sélectionné et découpé selon le type de pochoir choisi.

Technique d'impression avec plateau styromousse Mercredi 7 mars

Présentation de la technique d'impression avec plateau styromousse. Fabrication d'une matrice qui servira à imprimer sur toile le visuel gravé dans le plateau.

Les mélanges de couleur Jeudi 8 mars

Présentation des couleurs et leur mélange. Il sera possible de différencier les couleurs primaires des couleurs secondaires et tertiaires et de réaliser sur toile ces différents mélanges.

Le coût est de 6\$ par atelier, 5\$ pour les résidents du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Prévoir un sarrau ou un tablier de travail.

On réserve en composant le 418-862-7547



MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT
RIVIÈRE-DU-LOUP

300, rue Saint-Pierre
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3V3

Tél. : 418 862-7547
Télec. : 418 862-3019
musee@mbsl.qc.ca



Servlinks
Communication

Gymnastique du cerveau

Réveillons
nos neurones !



Voulez-vous...

Garder votre esprit alerte ?

Développer votre mémoire ?

Favoriser les attitudes positives ?

Améliorer votre concentration ?

Augmenter votre confiance ?

Maintenir une bonne santé cérébrale ?

Nouveaux cours disponibles!!!

Coût : 20\$ pour la session de février à juin 2012 à raison de 2 heures par semaine

pour information

Communiquez avec le Centre d'éducation des adultes le plus près de chez vous :

- Rivière-du-Loup : 418-862-8277 # 3610
 - Saint-Pascal : 418-856-7040 # 3615
 - La Pocatière : 418-856-1446 # 3617





ACVA-TCC du BSL

26, rue Joly, Rivière-du-Loup (QC) G5R 3H2

Tél. : (418) 867-5885 #180 . Téléc. : (418) 867-8920

Sans frais : 1-888-302-ACVA (2282) bureau de Rimouski

Vous désirez en apprendre plus sur les AVC. Voici votre chance d'assister à une présentation sur le sujet afin de mieux vous outiller face à cette problématique qui touche environ 10 millions de personnes dans le monde. L'ACVA-TCC du BSL est heureuse de vous inviter à une séance d'information et de sensibilisation sur les AVC. Cette activité vous est offerte GRATUITEMENT.

MRC de Rivière-du-Loup : Le 6 février 2012 de 13h30 à 15h00 au Vieux-Manège de Rivière-du-Loup

MRC des Basques : Le 16 février 2012 de 13h30 à 15h00 au CSSS des Basques de Trois-Pistoles

MRC du Kamouraska : Le 20 février 2012 de 13h30 à 15h00 au CSSS de St-Pascal

MRC du Témiscouata : Le 28 février 2012 de 18h30 à 20 h00 au foyer Beauséjour à St-Louis-du-Ha!Ha!

Pour plus d'informations contacter les intervenantes de l'ACVA-TCC BSL
au 418-867-5885 poste 180 ou au 1-888-302-2282

Vous êtes à la recherche d'emploi ???

Le Club emploi-carrière offre des services efficaces d'aide à la recherche d'emploi. En 2010-2011, pas moins de 2051 personnes ont bénéficié de l'expertise de notre équipe et 95,5% de nos membres ont trouvé l'emploi désiré à l'intérieur de 3,2 semaines.

Nous pouvons sûrement vous aider que ce soit pour rédiger un curriculum vitae, consulter nos listes d'employeurs, vous outiller dans vos démarches, répondre à vos questions, etc.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au 61, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup et à nous contacter au 418 867-8685.

Depuis 20 ans, le Club est la clé de votre succès!

L'Équipe du Club





CONCOURS MONSTRE!

**ON A BESOIN DE TOI POUR LE
CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ 2012!**



Y a-t-il un **monstre terrifiant** qui se cache dans ta bibliothèque?

Un **PETIT MONSTRE TOUT DOUX** qui vit sous le comptoir de prêt?

Invente un monstre

**IL POURRAIT SE RETROUVER DANS
LE CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ 2012**

Une sélection sera faite parmi les meilleurs monstres.

TOUTS LES PARTICIPANTS

COURENT LA CHANCE DE GAGNER

UN SUPERBE LIVRE DE MONSTRES !



Demande ton formulaire de participation à la bibliothèque municipale de Saint-Modeste.

Cours d'anglais et/ou d'espagnol

Vous souhaitez apprendre l'anglais ou l'espagnol pour le plaisir, pour vos loisirs ou pour vous aidez dans vos études? Contactez-moi!

Cours individuels ou en petits groupes (si vous formez vous-même votre groupe).

Pour plus d'informations, vous pouvez me rejoindre après 19h ou les fins de semaine au 418-714-9403.

Agathe Couillard



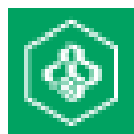
Club de scrabble

Bonjour, je suis à la recherche de joueurs et joueuses de scrabble pour former un petit club (non-officiel).

Rencontres hebdomadaires. Lieu et horaire à déterminer.

Contactez-moi au 418-714-9403 (après 19h).

Agathe Couillard



Desjardins
Caisse populaire
de Viger



Siège social : 10, chemin Taché Ouest, St-Hubert (Québec) G0L 3L0 **418 497-3901**

Centres de services : 331, rue Principale, St-Modeste (Québec) G0L 3W0 **418-862-3754**
190, rue Viger C.P 40, St-Épiphanie (Québec) G0L 2X0 **418-862-4562**
WWW.DESJARDINS.COM - 1 800 CAISSES

Affiliée au : **Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent - 418 863-4058**

La Caisse populaire Desjardins de Viger
Partenaire impliquée auprès de la jeunesse

Informatique = Problèmes

Ateliers de formation

Le CACI la Nacelle de Saint-Modeste vous offre des ateliers de formation sur l'utilisation des médias sociaux (Facebook) et le matériel informatique et son dépannage.

Ces ateliers vous sont offerts gratuitement

les 7,14 et 21 mars 2012 à 19h

Inscrivez-vous avant 20 février 2012

Faites vite les places sont limitées

Pour information ou inscription veuillez contacter :

Dany Dupuis

418-867-2352 poste 203



**Centres
d'ACCÈS
communautaire
INTERNET du
Bas-Saint-Laurent**

LE MOT-DESTIN



Une fenêtre sur votre milieu! Imprimé en 430 exemplaires.

La publication du MOT DESTIN , une initiative de la Corporation de développement de Saint-Modeste en collaboration avec la Municipalité de Saint-Modeste .

Un sincère merci à nos annonceurs qui nous encouragent.

Consultez notre site Internet au www.municipalite.saint-modeste.qc.ca

Dates limites pour l'envoi des textes



15 mars 2012

30 avril 2012

5 juin 2012

21 août 2012

9 octobre 2012

5 décembre 2012

Envoyez vos textes

journalmot-destin@hotmail.com

Fax : 867-5359

En personne au bureau municipal,
situé au 312, rue Principale, Saint-Modeste
(Qc)

G0L 3W0

S.V.P Veuillez apporter vos articles sur support
informatique (clé USB, CD ou autre)



HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au mercredi: De 9 h 00 à 16 h 30

Jedi: De 9 h 00 à 17 h 30

Vendredi: De 9 h 00 à 12 h 00

Note: Service d'inspecteur en bâtiments, environnement et urbanisme:

Sur rendez-vous au 418 867-2352 poste 202